

Qu'est-ce qu'une AMAP ?

Une AMAP (Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne) constitue un partenariat solidaire fondé sur un engagement mutuel entre un groupe de consommateurs et un producteur local.

Les consommateurs s'engagent à couvrir les frais de production et à soutenir l'agriculteur, quelque soient les aléas du temps, le libérant ainsi des contraintes inhérentes à l'économie de marché.

Le producteur s'engage, en échange, à fournir des produits sains, de qualité, exempts de produits chimiques, cultivés dans le respect de l'homme, des saisons et de l'environnement.

D'où viennent les AMAP ?

Il y a plus de 40 ans au Japon, pour lutter contre la contamination de plus en plus importante de la nourriture et endiguer la disparition des fermiers locaux, sous l'impulsion d'un groupe de femmes, naissait un modèle original d'agriculture locale.

En 2001, partant d'un constat similaire, des consommateurs du sud-est de la France s'engagent à soutenir financièrement une ferme proche qui leur fournira en contrepartie un panier hebdomadaire de fruits et légumes : la 1^{ère} AMAP était née.

L'ACTUALITÉ DE L'AMAP DU SEGALA

<http://amap.segala.free.fr/>

Renseignements

Nathalie, Bruno et Benoît:
contact.amap.segala@gmail.com

~ * ~

D'autres amap dans le Tarn ?
<http://amaptarn.free.fr/>

en Midi-Pyrénées ?
<http://amapreseau-mp.org/>



- Manger des légumes frais, vivants.
- Se nourrir au rythme de la nature.
- Connaître l'agriculteur qui produit notre nourriture.
- Pérenniser un système de production respectueux des hommes, de la société et de l'environnement.

Quelques raisons suffisantes pour adhérer à une AMAP...

AMAP du Ségala

Pour Albi et ses alentours



Venez nombreux

La réunion d'information à lieu le
12 mars 2013*

au Foyer de l'Enfance, 55, rue Capt Julia,
quartier Madeleine, Albi
à 19h30

Un apéro dinatoire sera offert en fin de réunion
afin de partager un moment conviviale

*La saison démarre le 7 mai 2013

Et l'AMAP du Ségala ?

L'AMAP du Ségala est issue de la rencontre en 2003 d'un collectif informel et d'un couple de maraîchers venant tout juste de s'installer en culture biologique.

Après plus de six mois de discussion pour laisser pousser les premiers légumes et mettre au point tous les détails de l'engagement mutuel, les premiers paniers sont distribués en juillet 2004.

Après un an d'existence, le groupement décide d'adhérer à la Charte des AMAP et de se constituer en tant qu'association.

De quoi se compose le panier ?

En début de saison, Richard et Katel, nos agriculteurs, proposent un calendrier de production. Nous pouvons, ensemble, participer à la programmation des cultures pour la saison suivante. Le contenu du panier, assez diversifié, varie tout au long de la saison, suivant les récoltes, et les surprises de Richard.

Où se procure-t-on le panier ?

L'AMAP du Ségala distribue les paniers tous les mardi soir, de 18h00 à 19h00 dans le centre d'Albi. A l'agréable exception, pendant les mois cléments de juin à septembre, des premiers mardi de chaque mois où les adhérents viennent à la ferme prendre leur panier lors d'une gourmande et conviviale auberge espagnole.

En cas d'absence ou d'impossibilité ?

Si vous n'êtes pas là, un ami ou un voisin peut venir le chercher à votre place.

Qui sont les agriculteurs ?

Charmants et attachants, nos agriculteurs se sont engagés dans une production maraîchère saine, non chimique, diversifiée et respectueuse de l'environnement.

Vous pouvez les contacter et visiter leur ferme.

Richard et Katel Manchett
Ferme des Néfliers
Nespoulet
81350 Andouque
05 63 56 93 65

À quel coût ?

L'AMAP suit un système hors économie de marché où le prix du panier est déterminé par le coût réel de production.

A ce jour, le coût du panier hebdomadaire a été établi à 19,37 € pour un groupe de 42 paniers.

Auquel se rajoutent 3 €, annuel et par foyer, d'adhésion à l'AMAP du Ségala, et au réseau des amap du Tarn.

Les modalités de paiement ?

Le paiement des paniers de la saison se fait au choix selon trois modalités :

- En une seule fois au moment de l'engagement pour la totalité de la saison (6 mois), et en début de saison
- En trois mensualités : début du 1^{er} mois, début du 3^{ème} mois et début du 5^{ème} mois.
- En dernier recours, la possibilité de régler en six mensualités : le premier versement est débité en début de saison, les cinq versements restants sont débités chaque mois suivant.

En rappelant que le principe de l'AMAP repose sur l'avance à l'agriculteur de sa trésorerie, dans la mesure du possible, nous conseillons l'option du règlement en une fois ou en trois mensualités.

Quelque soit l'option choisie, tous les chèques devront être établis en une seule fois au moment de l'engagement et remis à la trésorière de l'AMAP du Ségala qui se chargera de les répartir en temps défini à l'agriculteur.

D'autres productions ?

Lors de la distribution de légumes, du pain biologique, du fromage de vache bio et du fromage de chèvre bio sont aussi livrés en amap. Il vous suffit de vous rapprocher du producteur afin de pouvoir rejoindre son amap.

NB : Vous pouvez rejoindre ces amaps sans adhérer à l'amap légumes.

Nous recherchons activement d'autres produits frais.